

LA BOITE AUX LETTRES

*22 Boulevard du 1er Chasseurs
61000 - ALENÇON*

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2019

In Extenso
Orne

**30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX**

In Extenso

La Boîte aux Lettres

Association

Siège social : 22 Boulevard du 1er Chasseurs

61000 – ALENÇON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA BOITE AUX LETTRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 08 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du COVID-19 et ses effets sur l'activité de l'association en 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association comptabilise des prestations de formation et des subventions de fonctionnement, tel que décrit dans l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du rattachement de ces produits d'exploitation perçus par l'association en fonction des heures réalisées et des actions menées en 2019.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 21 Septembre 2020

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS



Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ACTIF

	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	250	250		
Autres immobilisations incorporelles	1 336	1 336		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	718	718		
Autres immobilisations corporelles	38 378	31 570	6 808	7 508
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières				240
TOTAL (I)	40 682	33 874	6 808	7 748
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 343		4 343	2 158
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	124 132	3 970	120 162	138 919
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 604		1 604	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	374 642		374 642	314 350
Charges constatées d'avance (3)	3 184		3 184	845
TOTAL (III)	507 905	3 970	503 935	456 272
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	548 586	37 844	510 743	464 020

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PASSIF

Du 01/01/2019
au 31/12/2019

Du 01/01/2018
au 31/12/2018

FONDS PROPRES

Fonds associatifs sans droit de reprise

Première situation nette établie

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Autres fonds propres

52 875

52 875

Fonds associatifs avec droit de reprise

Fonds statutaires

Fonds propres complémentaires

Autres fonds propres

Ecarts de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

228 482

273 435

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

11 481

-44 954

Situation nette

292 838

281 357

Fonds propres consommables

Subventions d'investissements sur biens non renouvelables

Provisions réglementées

TOTAL (I)

292 838

281 357

Comptes de liaison

TOTAL (II)

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

13 800

10 737

TOTAL (III)

13 800

10 737

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Provisions pour charges

7 302

15 075

TOTAL (IV)

7 302

15 075

DETTES (1)

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

53

46

125 361

83 452

25 709

23 884

32 209

37 058

1 981

11 490

12 411

TOTAL (V)

196 803

156 851

Ecarts de conversion passif

(VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

510 743

464 020

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



CHRISTAL EXPERTISE

COMPTE DE RÉSULTAT**ASSOC LA BOITE AUX LETTRES****Du 01/01/2019 au 31/12/2019****En Euro**

	Du 01/01/19	Du 01/01/18	Variation N / N-1	
	au 31/12/19	au 31/12/18	en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations	3 020	699	2 322	332,36
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	352 363	326 587	25 776	7,89
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	92 100	58 940	33 160	56,26
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, depr., prov., transf. charges	11 176	3 926	7 249	184,63
Utilisations des fonds dédiés	10 737	10 700	37	0,35
Autres produits	317	23	294	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	469 713	400 875	68 838	17,17
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	131 845	127 358	4 488	3,52
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 114	5 490	624	11,37
Salaires et traitements	228 160	200 367	27 792	13,87
Charges sociales	70 636	80 289	-9 653	-12,02
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 590	4 276	-685	-16,03
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations		2 446	-2 446	-100,00
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	13 800	10 737	3 063	28,53
Autres charges	1 366	2 492	-1 126	-45,19
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	455 511	433 455	22 056	5,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	14 202	-32 580	46 782	143,59
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 081	2 443	-363	-14,84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 081	2 443	-363	-14,84

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	139		139	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	139		139	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 942	2 443	-501	-20,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		1 193	-1 193	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 193	-1 193	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	4 556	15 863	-11 307	-71,28
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	4 556	15 863	-11 307	-71,28
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-4 556	-14 671	10 114	68,94
Impôts sur les bénéfices	107	147	-40	-27,21
SOLDE INTERMÉDIAIRE	11 481	-44 954	56 435	125,54
TOTAL DES PRODUITS	471 794	404 511	67 283	16,63
TOTAL DES CHARGES	460 313	449 465	10 848	2,41
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	11 481	-44 954	56 435	125,54
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-4 556	-14 671		

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SC